



Service

Soyez remplacé pendant vos absences

Dédié aux activités de bar-tabac-presse-Française des Jeux-PMU et hôtels-bureaux (hôtels sans restauration), ce service du réseau de cabinets d'affaires Michel Simond permet aux commerçants d'être remplacés le temps d'un week-end, de

vacances, ou d'une absence prolongée. Le remplaçant (ancien débitant ou cafetier) est salarié du commerçant pour une durée déterminée. Ce dernier lui verse directement un salaire et règle les frais de gestion à Michel Simond. L'hébergement et les frais de déplacement sont aussi à sa charge.

Prix : sur devis gratuit.